

Conditions générales de ventes

1. Tout abonnement souscrit n'est pas remboursable. Sauf certificat médical interdisant toutes activités physiques. Le remboursement correspondra à un prorata correspondant au nombres de cours ratés pendant la durée du certificat. Ce certificat devra être produit au moment de l'incapacité physique, en tous les cas avant la fin de l'année académique. En cas de cours ou coaching en sessions individuelles, les cours seront reprogrammés.
2. Dans le cas d'une absence d'un élève possédant un abonnement entièrement payé, les cours manqués par l'élève, peuvent être remplacés par des autres cours de l'académie de danse Art & Sens, de la même durée, à convenance de l'élève. Ces récupérations doivent se faire au courant de la même année académique pour laquelle l'abonnement a été souscrit.
3. En cas d'annulation définitive d'un cours ou d'un stage par l'académie de danse Art & Sens, le solde des cours ou des stages non utilisés pourra être soit utilisé pour souscrire un abonnement dans un cours différent, soit être remboursé, mais cela seulement pendant l'année scolaire en cours. Aucun abonnement ne sera reporté, ni remboursée l'année suivante.
4. Les abonnements sont nominatifs et non utilisables par des tiers.
5. Un abonnement d'une certaine durée n'est valable que pour un cours de la même durée.
6. On ne peut pas utiliser un abonnement d'un cours de deux heures pour faire deux cours d'une heure (sauf décision de la direction)
7. En cas d'absence d'un professeur, celui-ci se fera soit remplacer par un professeur différent, soit récupérera ce cours un autre jour à convenance du prof. Ce jour pourrait être un dimanche également.
8. En cas d'absence d'un élève, celui-ci pourra éventuellement récupérer en allant à un cours différent de la même durée ou d'une durée inférieure.
9. Pour qu'un cours soit ouvert il faut qu'au moins 6 personnes aient souscrit à un abonnement. Les personnes payant leur cour à la carte ne sont pas comptabilisées dans ces 6 personnes.
10. Les frais d'assurance et d'inscription sont obligatoires à la souscription d'un abonnement annuel ou quadrimestriel
11. Toute personne fréquentant un cours doit impérativement laisser ses coordonnées complètes, même si le cours est suivi gratuitement. Ces données seront utilisées dans le respect des règles sur l'utilisation des données à caractères privées.
12. Les réductions ne sont accordées que par la direction sur base de nombre de cours souscrits ou de promotions en cours et ne sont pas cumulables.

13. Tous les abonnements et les cartes doivent être acquittés le 1er jour du cours suivi. Seuls les abonnements quadrimestriel et annuels peuvent être payés respectivement en deux tranches et 3 tranches sur deux et trois mois après le début du premier cours suivi.
14. Le spectacle de fin d'année est organisé par l'académie de danse Art & Sens, mais n'est lié en aucune manière à la vente de d'un abonnement. Il n'est pas obligatoire d'y participer, de la même manière que l'académie de danse Art & Sens n'est pas tenu de l'organisé. Un supplément peut être demandé pour les répétitions hors horaires de cours en vue de la préparation du spectacle de fin d'année, ou de tout autre démonstration prévue par l'académie.
15. La direction se réserve le droit d'exclure une personne en non respect de ces règles de paiement.